

Demande d'informations

Développement d'un USV préleveur d'eau pour les milieux côtiers et estuariens

Sommaire

1. Généralités.....	2
2. Présentation d'Ifremer.....	2
3. Contexte de la demande d'information	3
4. Description des besoins	3
5. Modalités de réponse	3
5.1. Présentation des réponses	3
5.2. Transmission des réponses.....	4
5.3. Exploitation des réponses	4
5.4. Confidentialité.....	4
5.5. Echanges	4
6. Présentation de la proposition	4

1. Généralités

La présente demande d'information ci-après dénommée « DI » ne constitue ni une consultation, ni un appel d'offres, ni un quelconque engagement de l'Ifremer à lancer ultérieurement une opération sur le même objet.

Réciproquement, les réponses à la DI ne constitueront pas d'engagements contractuels ou précontractuels de la part de leurs auteurs.

Aucun opérateur économique répondant à cette DI ne pourra prétendre à une rémunération ou une indemnisation pour les réponses apportées.

La réponse peut couvrir tout ou partie du périmètre de la DI. Les opérateurs économiques sont informés que ces réponses pourront être utilisées par l'Ifremer pour préparer d'éventuelles consultations ultérieures.

La présente DI a pour objectif général d'apporter à l'Ifremer des éléments d'informations qui contribueront aux réflexions en cours pour la mise en place d'un marché pour l'intégration d'un outil de gestion dématérialisée de ses entretiens annuels.

Le besoin décrit dans la présente DI ne constitue pas une spécification de référence. L'Ifremer se réserve le droit de le modifier pour ses consultations ultérieures.

Dans ce but, cette DI vise à identifier et évaluer les solutions possibles, sous les angles techniques et financiers.

2. Présentation d'Ifremer

L'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (Ifremer) est reconnu dans le monde entier comme l'un des tout premiers instituts en sciences et technologies marines et s'inscrit dans une double perspective de développement durable et de science ouverte. Ses 1500 salariés mènent des recherches, produisent des expertises et créent des innovations pour protéger et restaurer l'océan, exploiter ses ressources de manière responsable, partager les données marines et proposer de nouveaux services à toutes les parties prenantes.

Présents sur toutes les façades maritimes de l'hexagone et des outremer, ses laboratoires sont implantés sur une vingtaine de sites dans les trois grands océans : l'océan Indien, l'Atlantique et le Pacifique. Pour le compte de l'Etat, il opère la Flotte océanographique française au bénéfice de la communauté scientifique nationale. Il conçoit ses propres engins et équipements de pointe pour explorer et observer l'océan, du littoral au grand large et des abysses à l'interface avec l'atmosphère.

Ouverts sur la communauté scientifique internationale, les chercheurs, ingénieurs et techniciens d'Ifremer font progresser les connaissances sur l'une des dernières frontières inexplorées de notre planète. Ils contribuent à éclairer les politiques publiques et à l'innovation pour une économie bleue durable. Leur mission consiste aussi à sensibiliser le grand public aux enjeux maritimes.

Fondé en 1984, l'Ifremer est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), dont le budget avoisine 240 millions d'Euros. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), de la Transition écologique et solidaire (MTES), de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA).

3. Contexte de la demande d'information

L'Ifremer met en œuvre des réseaux d'observation du littoral et notamment le réseau d'observation du phytoplancton et de l'hydrologie dans les eaux littorales (REPHY). Neuf Laboratoires Environnement Ressources (LER) répartis sur douze implantations différentes permettent d'assurer la surveillance de la totalité du littoral métropolitain. Le réseau REPHY contribue à une meilleure connaissance scientifique du milieu marin côtier au travers de l'étude des réponses des communautés phytoplanctoniques aux changements environnementaux (volet REPHY-Observation), de l'évaluation de la qualité du milieu littoral (volet REPHY-Surveillance, en réponse à la Directive Cadre sur l'Eau [DCE]) et de l'impact des espèces productrices de toxines (volet REPHY-Sanitaire).

Les LERs réalisent les prélèvements d'eau à partir d'embarcation légère type semi-rigide mais les conditions météorologiques peuvent parfois empêcher l'utilisation de ces moyens. Dans ces situations, des prélèvements sont parfois réalisés depuis la côte pour assurer la continuité de la surveillance sanitaire. Mais ces prélèvements se font souvent dans de très faible profondeur et dans des environnements turbides. Un USV permettrait de s'éloigner du bord et d'avoir ainsi un prélèvement plus représentatif. Il permettrait également de réaliser certains prélèvements dans le cadre de la DCE sur les lieux qui ne nécessitent pas de mesures dans la colonne d'eau et qui sont situés à moins de 300 m du rivage, dans les estuaires par exemple. L'utilisation d'un USV permettrait également de diminuer l'empreinte carbone par rapport à l'utilisation d'un bateau.

Il n'existe pas sur le marché d'USV permettant d'opérer en milieux côtiers et estuariens, des zones pouvant présenter des vagues cassantes, de fort ressac et du courant latéral. L'objectif du projet est donc de développer un USV simple et robuste permettant d'opérer des prélèvements d'eau dans ces environnements et sur lequel des capteurs autonomes disponibles sur le marché peuvent être installées pour réaliser des mesures in-situ en sub-surface.

4. Description des besoins

Le document livré en annexe (contraintes USV préleveur d'eau) précise les différentes contraintes auxquelles le préleveur doit répondre.

Après la conception du prototype, l'achat minimal de 5 drones est envisagé. L'accès à un service de SAV est indispensable pour assurer une continuité de service des engins. Suite à la période de garantie, il serait souhaitable de pouvoir mettre en place un contrat de maintenance annuelle de chaque engin (de préférence en période hivernale). Le prix de l'engin devra être inférieur à 20000 euros.

5. Modalités de réponse

5.1. Présentation des réponses

Les réponses seront transmises par support numérique, en complétant le fichier excel joint, et de toutes informations et/ou documents que l'opérateur économique juge utile de nous transmettre.

Les réponses seront rédigées en français.

Chaque opérateur économique fournissant une réponse est invité à désigner nommément une personne qui sera le point de contact de la société auprès d'Ifremer.

5.2. Transmission des réponses

Les réponses de cette DI sont à faire parvenir par retour de mail à l'adresse suivante : **mretho@ifremer.fr** avant le **15 septembre**.

5.3. Exploitation des réponses

L'exploitation des réponses sera faite par une équipe projet formée exclusivement de collaborateurs Ifremer.

5.4. Confidentialité

L'Ifremer s'engage à ne pas communiquer les éléments de réponse des DI transmis par les entreprises.

Par ailleurs si les informations doivent être protégées l'entreprise devra préciser clairement la nature de la restriction afin qu'Ifremer prenne les dispositions nécessaires.

5.5. Echanges

Tous les échanges se feront par écrit via l'adresse suivante : **mretho@ifremer.fr**

6. Présentation de la proposition

Présentez brièvement votre proposition en quelques lignes, en mettant en avant ce qui vous démarque sur ce marché ainsi que les avantages clés que vous pouvez apporter.

Un document Excel composé de plusieurs questions générales et techniques est mis à votre disposition en annexe. Vos réponses à ces questions nous permettront d'avoir une vision plus précise de votre offre et d'éclairer notre réflexion.